

Accompagnement pause méridienne des enfants en situation de handicap
(Pétition adoptée à la Réunion d'Informations Syndicales du SNUDI FO 13 le mardi 28 janvier)

Nous, soussignés parents, AESH, enseignants, demandons que l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant la pause méridienne ne soit pas dégradé par la nouvelle loi du 27 mai 2024 N°2024-475 et de la note de service du 24 juillet 2024. Ces deux textes officiels permettent la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.

En conséquence, nous demandons à ce que soit reconnu, comme aujourd'hui :

- un temps supplémentaire d'accompagnement humain lors de la pause méridienne, en dehors des heures notifiées par la MDPH,
- l'accompagnement effectué par des AESH volontaires pour un contrat de 32H dont 8H sur la pause méridienne.

Ainsi :

Les AESH ne perdraient pas leur complément de salaire.

Les parents ne seraient pas obligés de trouver d'autres solutions pour récupérer leurs enfants sur le temps de la pause méridienne.

Les enseignants n'auraient pas de diminution de temps d'accompagnement des élèves en situation de handicap en classe.

Les enfants en situation de handicap ne verraient pas leur droit diminuer.

Que ce soit la mairie, que ce soit la DSDEN 13, c'est à eux de trouver les moyens pour mettre en œuvre les deux revendications demandées pour qu'il n'y ait aucune perte de salaire pour les AESH, aucune dégradation des conditions de travail pour les personnels et de scolarité pour leurs élèves.

Nom Prénom	Ecole	Qualité

A renvoyer par mail au SNUDI FO 13 : contact@snudifo13.org

Les signatures seront portées lors des audiences demandées par les AESH réunies le mardi 28 janvier, avec le soutien du syndicat SNUDI FO 13